

**COMITE DES ACTIVITES SOCIALES
DES INSTITUTIONS ET ORGANES
DE L'UNION EUROPEENNE
A LUXEMBOURG**

Luxembourg, le 30 septembre 2011
CAS/mdg/Ares (2011)1052539

VERSION DEFINITIVE

**COMPTE RENDU n° 02/11
DE LA REUNION DU COMITE DES ACTIVITES SOCIALES
DU 25 MARS 2011**

Participants : voir liste en annexe

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté en l'état.

**2. APPROBATION DU PROJET DE COMPTE RENDU N° 10/11 DE LA
REUNION DU 11 FEVRIER 2011**

Le compte rendu est approuvé. La version définitive est jointe en annexe.

3. FIN DE LA PROCEDURE ECRITE DES CHEFS D'ADMINISTRATION

3.1. SUBVENTION A L'APEEE

En conclusion de la procédure écrite lancée par les CA-Lux, la Commission s'est déclarée contre l'augmentation du montant déjà décidé pour 2011, tout en ne prenant pas position à ce stade sur le principe d'une subvention. Cette question sera rediscutée lors de la réunion des CA-Lux du 25 mai prochain.

Le compte rendu de la réunion du CAS du 11 février 2011 étant approuvé, le bureau du CAS enverra une note à l'APEEE pour demander des détails sur le recrutement et les conditions de travail du personnel qu'ils emploient.

3.2. SUBVENTION DU RESTAURANT DU FOYER

Les CA-Lux avaient proposé d'accorder l'augmentation demandée pour le budget 2012, sous réserve que l'OIL aboutisse à terme à une suppression du déficit et à un autofinancement du restaurant. En conclusion de la procédure écrite lancée par les CA-Lux, la Commission demande qu'un plan visant ces objectifs soit présenté **préalablement** à la discussion du budget du Foyer pour l'année 2012. Cette question sera rediscutée lors de la prochaine réunion des CA-Lux le 25 mai prochain.

M. ARELLANO est d'avis que suite à l'achat du bâtiment, tout doit être fait pour faire fonctionner le Foyer. M. MARTIN confirme que les comptes de la restauration du Foyer sont indépendants de ceux de la cantine de la Commission. Il ajoute qu'il faudra examiner comment ce service sera géré dans le futur sans augmentation de la subvention du CAS.

M. STEINMETZ remercie les représentants du personnel qui ont soutenu l'achat du bâtiment. Pour ce qui est de la restauration, il estime qu'une subvention sera toujours nécessaire pour soutenir cette activité. Il rappelle qu'à l'origine les CA-Lux ont donné leur accord pour une restauration du soir avec une subvention plafonnée à un certain montant. A son avis, il serait intéressant d'avoir l'avis du service gestionnaire d'OIL sur cette question.

M. RONAYNE propose que le CAS mandate un expert externe pour examiner quelle forme de restauration conviendrait le mieux, sur base d'une enquête auprès du personnel. M. ARELLANO répond qu'il préférerait qu'une telle étude soit faite en interne par les services d'OIL. M. STEINMETZ est favorable à l'idée de M. RONAYNE, à condition de fixer un cadre précis.

En attendant, le CAS décide d'inviter Mme O'LEARY, Directrice d'OIL, pour lui demander de venir présenter les projets d'OIL lors de la prochaine réunion du CAS.

4. COMPETENCES DU COMITE PARITAIRE INTERINSTITUTIONNEL RESTAURATION FOYER ET GROUPE DE SUIVI

Le bureau du CAS a constaté que les compétences du groupe de suivi des travaux de réaménagement du Foyer pourraient se croiser avec celles du Comité paritaire interinstitutionnel restauration Foyer et se demande si ces deux groupes ne pourraient pas être réunis au sein du seul Comité paritaire.

Les représentants du personnel du Parlement sont d'avis qu'il faut maintenir le groupe de suivi qui jouira d'une plus grande indépendance.

M. STEINMETZ souligne qu'il faudra éviter les contradictions entre les deux groupes, les orientations politiques sur la restauration étant du domaine du Comité paritaire et non du groupe de suivi dont le rôle est de les appliquer.

Le CAS décide donc de maintenir les deux groupes et invite OIL à convoquer le groupe de suivi pour une première réunion.

En tout état de cause, M. ALBA souhaiterait que le mode de fonctionnement du Comité paritaire soit revu. En effet, le Foyer européen englobe les aspects restauration et immobilier qui ne peuvent être dissociés. A ce jour, le rôle du Comité est de se prononcer uniquement sur la gestion de la restauration tout en sachant que la partie financière est entièrement sous la compétence et la responsabilité d'OIL en tant qu'ordonnateur. In fine, le rôle de ce comité est dès lors vraiment limité et non efficient. Le rôle u du nouveau Comité devrait être élargi afin de lui conférer la possibilité de collaborer plus étroitement et proactivement avec OIL afin de rendre le Foyer européen (structures restauration et sociales) plus "visibles" auprès du personnel des Institutions, en veillant toutefois, à ne pas s'étendre sur la compétence de la gestion restauration, financière et immobilière d'OIL. M. DE SAEDELEER confirme ce point de vue.

M. ARELLANO demande un temps de réflexion sur cette question qui sera remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

5. APPEL D'OFFRES CONSEILLER JURIDIQUE

Le DG HR de la Commission donnera mandat à OIL pour préparer l'appel d'offres. Le contrat et la gestion de celui-ci seront du ressort de la DG HR. Le Parlement versera les crédits pour payer le Conseiller juridique à HR qui effectuera les paiements. Cette procédure permettra au contractant d'avoir un seul interlocuteur auprès des institutions.

Le nouveau contrat devrait entrer en vigueur le 1^{er} septembre prochain.

6. REPARTITION DES ENFANTS AU CPE 5

(Mme Lenka NYDRLOVA, responsable de la Garderie/Centre d'Etudes, assiste à la discussion de ce point)

M. ALBA présente la problématique de la répartition des enfants après l'ouverture de la nouvelle crèche CPE 5 qui pourra accueillir 105 enfants à Bertrange/Mamer. Les contrats avec les crèches privées (+/- 250 enfants) viendront à échéance mi-2012 et ne seront renouvelés que pour +/- 150 places.

La majorité des parents souhaitent placer leur enfant dans la crèche du CPE au Kirchberg (111 enfants), le nouveau site de Bertrange/Mamer étant considéré comme éloigné du lieu de travail des parents. Afin d'éviter une sous-occupation du CPE 5 qui risque de poser des problèmes budgétaires, il est nécessaire d'étudier un changement du mode d'affectation

actuellement en vigueur et de l'expliciter clairement dans un règlement permettant au service gestionnaire d'agir en toute transparence.

Le service gestionnaire du Parlement, via à groupe de travail défini par le CCPE, fera des propositions de modifications du règlement. Ces propositions devraient se baser sur les langues et domicile des parents (règles telles qu'appliquées par l'EE Lux II), ou basée uniquement sur le domicile des parents. Ces propositions seront discutées au CCPE et présentées au CAS.

Mme NYDLOVA explique que pour la Garderie et le Centre d'Etudes, la fixation du mode de répartition relève de la direction d'OIL, mais les enfants scolarisés seront affectés par rapport au site qu'ils fréquentent à l'Ecole européenne. Il reste le problème des enfants non encore scolarisés (3/4 ans = +/- 140 enfants) pour lesquels il faudra trouver une solution par rapport à la crèche.

M. ARELLANO met en cause la répartition décidée par l'Ecole européenne et pense qu'il faudrait maintenir le mode d'affectation actuel aussi longtemps que les enfants ne sont pas scolarisés.

M. CRISTALLO pense qu'il faut attendre l'ouverture du CPE 5 pour soulever la question de l'affectation des enfants. Ce point de vue n'est pas partagé par les membres de l'administration qui estiment au contraire que ce dossier doit être accéléré pour anticiper une situation où le CPE 5 serait insuffisamment occupé en 2012, alors que les crèches privées seraient remplies.

M. STRYHN MEYER rappelle que les représentants du personnel ont fait des propositions au CCPE pour différencier la répartition des enfants non encore scolarisés qui seraient placés selon le critère géographique du domicile des parents et ceux qui sont à l'école à Bertrange/Mamer.

M. ARELLANO rappelle qu'il y aura également un problème de transport des enfants et souhaite que ce problème soit abordé lors de la prochaine réunion du CAS.

7. DIVERS

Pas de point divers

La prochaine réunion du CAS est prévue pour le vendredi 20 mai, mais reste à confirmer.